

# Avis public


## Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Je, Marie-Claude Guérin, directrice générale de la Municipalité du village de Tadoussac, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 385 est de 711;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 82;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement 385 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.



Marie-Claude Guérin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

26 octobre 2021

Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

